



Association « CHEVAL BLEU » - Bourg -64 130 LICHOS.

Service de Séjours Adaptés

Conditions Générales.

1. LES PRIX : Ils sont indiqués en euros et à la journée (140 euros).

Notre objectif est de proposer un accompagnement éducatif et pédagogique dont les frais de fonctionnement permettent d'assurer un accueil agréable avec une prise en charge et une équipe de professionnels spécialisés.

Les prix comprennent dans tous les cas : l'hébergement (nourriture et logement), les activités durant le séjour, l'encadrement, les frais liés à la vie courante dans la structure. Ils ne comprennent pas les frais de vêture ni l'argent de poche.

2. COTISATION : Tout participant aux séjours proposés par le SSA de l'Association Cheval Bleu doit être adhérent de l'association et régler une cotisation annuelle. Cette cotisation est fixée à 5 euros par enfant (carte valable pour l'année en cours).

3. RÉSERVATION : Pour réserver, il suffit de nous contacter par téléphone et nous vous enverrons le dossier d'inscription et la convention à remplir et à nous renvoyer ainsi que le devis correspondant.

Nous vous remercions de nous indiquer au plus vite toute annulation.

Pour toute annulation survenant moins de 7 jours avant le début du séjour l'association se réserve le droit de le facturer.

Mensuellement, nous adressons la facture, accompagnée de la notification de prise en charge autorisant le financement du séjour, au service responsable du paiement. Notre association se réserve le droit de diriger, voire de refuser des inscriptions de personnes ne pouvant s'intégrer au séjour proposés.

6. INTERRUPTION DE SÉJOUR : Conformément à son règlement intérieur* (l'établissement peut au cours du séjour, renvoyer une personne ne pouvant s'intégrer aux séjours proposés.

** Considérant les perturbations pour le déroulement du séjour et le préjudice aux autres enfants , le SSA de l'Association Cheval Bleu se réserve le droit de mettre fin au séjour et d'organiser le rapatriement de la personne.*

Nous rappelons qu'il est impératif de noter les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence. Cette personne sera immédiatement contactée pour organiser un rapatriement ou être informé d'une urgence médicale

7. ASSURANCE : Notre association, son personnel, ses adhérents sont couverts par une police d'assurance et selon les conditions de cette dernière : responsabilité civile, assistance, dommage aux biens.

8. MÉDICAMENTS : Ils seront préparés en avance et conditionnés dans des piluliers, accompagnés obligatoirement d'une **photocopie de l'ordonnance. La fiche sanitaire doit impérativement être remplie correctement.**

9. SOINS MÉDICAUX : Pour les personnes ne disposant pas d'une carte vitale personnelle, le SSA de l'Association Cheval Bleu fait l'avance des frais médicaux: visite chez le médecin, petits soins, médicaments. Les feuilles maladies vous seront retournées et nous vous remercions de nous rembourser au plus vite. Pour ceux ayant leur propre carte vitale, la remettre à l'équipe le jour de l'arrivée avec le carnet de santé.

10. TROUSSEAU : Nous le fournissons à titre indicatif, mais il est habituellement laissé au bon sens du participant.

11. ENURÉSIE : Le trousseau des personnes énurétiques devra comporter les éléments nécessaires: alèse, draps de rechange. Dans le cas où l'énurésie de la personne ne nous aurait pas été signalée, la literie dégradée sera facturée à la personne.

12. DIVERS : L'association se réserve le droit d'annuler un séjour.